

# Appel à résidence territoriale 2025 impliquant les habitant.es

Pour restitution d'un récit / exposition fin juin 2026



Date limite de candidature

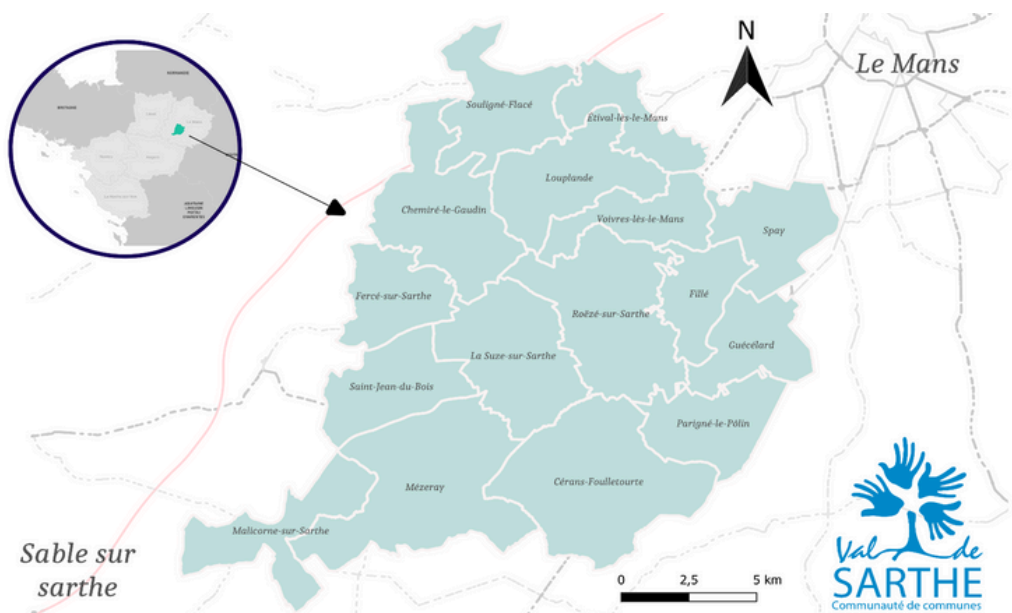
**30 novembre 2024**

## Présentation de la Communauté de communes du Val de Sarthe

### Contexte géographique

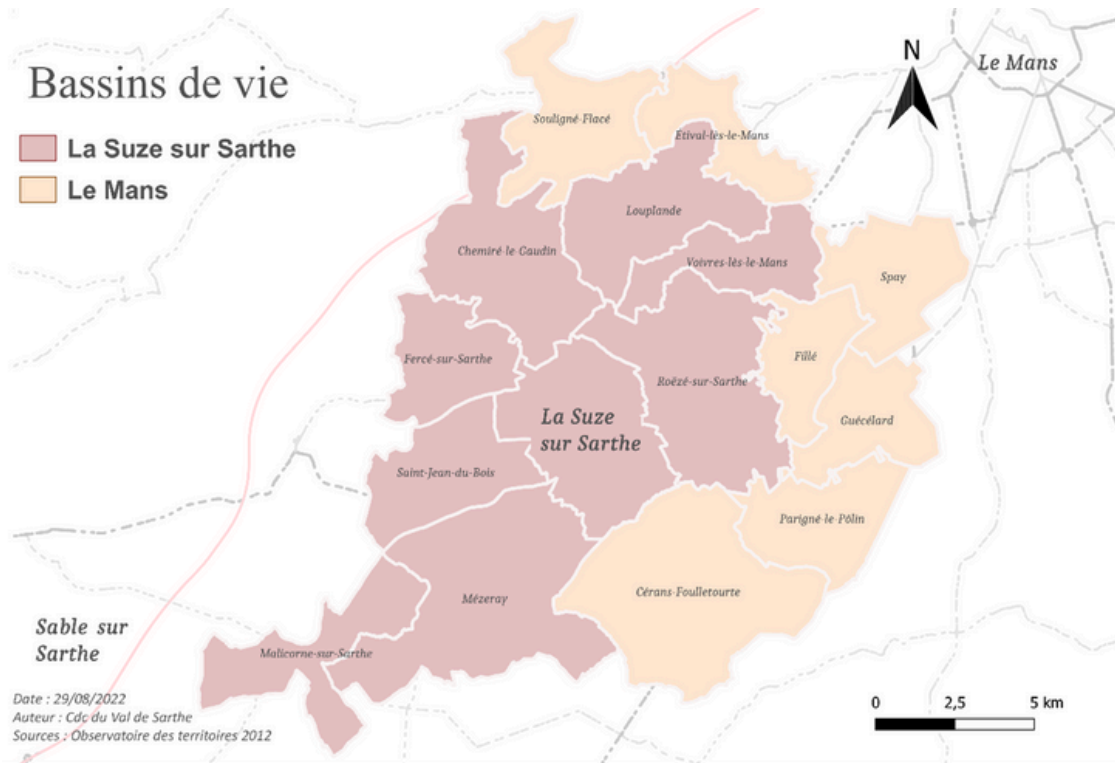
Située au Sud-Ouest de l'agglomération du Mans, la Communauté de communes du Val de Sarthe rassemble 16 Communes et 31 000 habitants :

Cérans-Foulletourte (3 387 habitants), Chemiré-le-Gaudin (995 habitants), Étival-lès-Le Mans (1 887 habitants), Fercé-sur-Sarthe (580 habitants), Fillé-sur-Sarthe (1 525 habitants), Guécélard (3 172 habitants), La Suze-sur-Sarthe (4 563 habitants), Louplande (1 486 habitants), Malicorne-sur-Sarthe (1 882 habitants), Mézeray (1 852 habitants), Parigné-le-Pôlin (1 051 habitants), Roëzé-sur-Sarthe (2 569 habitants), Saint-Jean-du-Bois (609 habitants), Souigné-Flacé (657 habitants), Spay (2 843 habitants) et Voivres-lès-Le Mans (1 359 habitants).



Même si la population n'évolue pas depuis plus de 5 ans (-0,13%), le nombre de logements, lui, n'a pas cessé d'augmenter : +629 logements entre 2015 et 2018. La population du Val de Sarthe est 2% plus jeune que la moyenne nationale et/ou départementale. L'évolution de la population de + de 60 ans croît chaque année mais reste en deçà des moyennes nationales et/ou départementales.

Le territoire correspond à l'ancien canton de La Suze-sur-Sarthe, se situant sur deux bassins de vie différents. Un bassin de vie se définit comme « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ».



**D'un point de vue des paysages, le territoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe fait partie de deux unités paysagères du Pays Vallée de la Sarthe :**

## Champagne Mancelle



**Des ambiances partagées entre la grande échelle des plateaux et l'intimité des secteurs vallonnés**



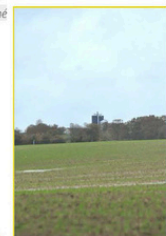
Grands cultures, Tassé

L'équilibre des séquences entre le paysage agricole ouvert et le paysage bocager crée une alternance qui joue un rôle particulier dans la perception du territoire par des **jeux de vues élargies ou plus intimes et cadrées.**

**Paysages de grandes cultures** sur les plateaux créant des **vues ouvertes** sur des horizons boisés

N'importe où que je regarde vers l'horizon, mon regard s'arrête sur un arbre.  
*un agriculteur d'un plateau*

Éléments verticaux en **point d'appel** qui ponctuent l'horizon, liés aux activités humaines : églises, silos, éoliennes, pylônes, antennes de télécommunication



Silo, Maigné



Moulin sur la Vègre, Mareil en Champagne



**Paysage bocager** dans les vallées et vallons dont les haies (élevage) et les ripisylves (arbres le long des cours d'eau) créent des **ambiances intimes**

Vallons au caractère **pittoresque** : image traditionnelle des **prairies bocagères entretenues par l'élevage bovin** en fond de vallée souvent associées à un bâti ancien encore présent : moulins, fermes



Élevage bovin, Brains-sur-Gée



Des paysages aux influences marquées :  
influence mancelle, influence agricole,  
influence boisée



Là bas on se sent seul  
au monde, connecté à  
la nature.

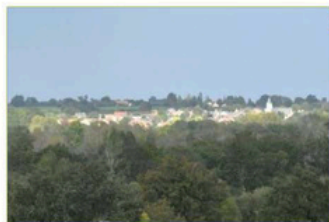
Un éleveur entre bocage et  
forêt



Paysage boisé au sud  
de la Sarthe, ponctué  
d'étangs



Paysages de grandes  
cultures sur le rebord  
du coteau au nord, en  
lien avec la Champagne  
mancelle



Implantation des  
bourgs et villages au  
bord de la Sarthe en  
occupant la pente du  
coteau

Paysages de bocage  
le long du lit de la  
Sarthe et de ses  
méandres. La ripisylve  
et l'enrichissement font  
que la Sarthe en elle-  
même est peu visible.



Plan de paysage et transition énergétique du Pays Vallée de la Sarthe / Diagnostic

## Champs d'intervention

La Communauté de communes du Val de Sarthe est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) intervenant dans les domaines :

- De l'économie et l'attractivité du territoire : création et gestion de zones d'activités, animation d'un club entreprises, gestion d'un service emploi, gestion d'équipements culturels, touristiques, sportifs (musée de la faïence et de la céramique à Malicorne-sur-Sarthe, l'unisSon, établissement d'enseignement musique et danse à La Suze-sur-Sarthe, île MoulinSart et Centre d'art à Fillé-sur-Sarthe, piscine à La Suze-sur-Sarthe), développement d'actions d'éducation artistique et culturelle, politique en faveur du spectacle vivant (festivals d'arts de rue), gestion d'une compétence Office tourisme.
- De l'environnement et du cadre de vie : gestion de la collecte des déchets, déchetteries, actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, entretien de la voirie, gestion du cycle de l'eau, autorisations d'urbanisme.
- Des familles et des solidarités : petite enfance (multi accueils, relais parents enfants), enfance (accueils de loisirs sans hébergement), jeunesse (points jeunes), habitat social et rénovation de l'habitat.

Engagée dans un projet de territoire ambitieux à l'horizon 2035, la Communauté de communes du Val de Sarthe décline, dans chacun de ses champs d'intervention, 3 grands axes pour relever les défis des transitions écologiques et sociétales :

### — Axe 1

**VERS UN TERRITOIRE PLUS SOBRE ET QUI  
FAVORISE L'AUTONOMIE : FAIRE ÉVOLUER  
NOS MODES DE VIE**



### **1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport**

Développer les mobilités actives (vélos, trottinettes...)

Développer les infrastructures de transport doux (voies vertes, chemins de randonnée)

Développer les transports en commun

Développer les mobilités partagées (covoiturage, autopartage)

### **1.2 S'alimenter : faire évoluer nos manières de produire et de consommer**

Développer les circuits courts

Encourager l'installation de productions agricoles respectueuses de l'environnement

### **1.3 Habiter**

Encourager la rénovation énergétique de l'habitat

Favoriser l'habitat solidaire et d'urgence

Tendre vers la zéro artificialisation des sols (ZAN)

### **1.4 Produire et consommer**

Favoriser l'installation des énergies renouvelables

Mieux valoriser les déchets

Encourager le réemploi (recycleries, objets de 2ème vie...)

## **Axe 2**

### **VERS UN TERRITOIRE DE COOPÉRATIONS ÉDUCATIVES, DÉMOCRATIQUES, SOLIDAIRES ET CONVIVIALES**

#### **2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »**

Favoriser le lien intergénérationnel

Imaginer avec les jeunes un collectif territorial (budget et projets participatifs...)

Co construire des projets culturels partagés (associations, habitants...)

#### **2.2 Faciliter l'accès aux services publics**

Service public mobile au plus près des habitants

Développer des manifestations culturelles d'intérêt pluri communal (Belle Virée, Cinéma plein air...)

## **Axe 3**

### **VERS UN TERRITOIRE CRÉATIF ET CONTRIBUTIF**

#### **3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire**

Favoriser l'implantation d'entreprises engagées sur le plan social et environnemental

Accompagner les actifs locaux vers les emplois locaux

Encourager les entreprises à être actrices du projet de territoire

Redynamiser les centres bourgs en accompagnant les installations de commerces de proximité

#### **3.2 Renforcer l'appartenance au territoire intercommunal dans la diversité communale**

Développer l'identité Val de Sarthe

Favoriser les réseaux Agents/Elus/Communes/Communauté

## Origines historiques de la composition du territoire

- 27 avril 1985 : un incendie du restaurant du collège de La Suze sur Sarthe mobilise l'ensemble des élus locaux.
- 30 janvier 1986 : Un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) est créé rassemblant 11 Communes (La Suze-sur-Sarthe, Roëzé-sur-Sarthe, Fercé-sur-Sarthe, Saint-Jean-du-Bois, Chemiré-le-Gaudin, Louplande, Etival-lès-Le Mans, Voivres-lès-Le Mans, Souigné-Flacé, Fillé-sur-Sarthe, Parigné-le-Pôlin).
- 22 mai 1991 : Le SIPAC (Syndicat de Promotion et d'Animation à la Carte) est créé dont les principales compétences sont la construction et le financement du restaurant scolaire, le développement économique, la collecte et le traitement des ordures ménagères.
- 21 décembre 1994 : La Communauté de communes du Val de Sarthe est créée (les 11 Communes précitées) sous le format d'une intercommunalité fédérative (fiscalité propre).
- 1er janvier 2006 : Création du Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe (suite à la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), dite loi Voynet) auquel adhère la CC Val de Sarthe.
- 1er janvier 2011 : La Commune de Spay entre dans la Communauté de communes du Val de Sarthe.
- 1er janvier 2014 : Les Communes de Guécélard, Mézeray, Malicorne-sur-Sarthe rejoignent la Communauté de communes du Val de Sarthe.
- 24 février 2015 : Création du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe (suite à la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales / pôles métropolitains = établissements publics regroupant des EPCI à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants) auquel la Communauté de communes du Val de Sarthe adhère.
- 1er janvier 2018 : La Commune de Cérans-Foulletourte est la dernière Commune en date à entrer dans la Communauté de communes du Val de Sarthe.

## Le Centre d'art de l'île MoulinSart



Le Centre d'art de l'île MoulinSart (Fillé-sur-Sarthe 72) est un des équipements culturels de la Communauté de communes du Val de Sarthe avec le Musée de la faïence et de la céramique à Malicorne-sur-Sarthe et l'unisSon, établissement d'enseignement musique et danse à La Suze-sur-Sarthe.

Engagée dans une politique culturelle volontariste, la Communauté de communes du Val de Sarthe, outre la gestion d'équipements culturels, décline chaque année des programmations artistiques et actions culturelles au bénéfice des habitant.es de son territoire : éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et autres lieux de vie, spectacles vivants (organisation de deux festivals d'arts de rue : l'île en été sur le site de l'île MoulinSart, le festival itinérant La Belle Virée en Val de Sarthe dans 3 Communes différentes chaque année). Créé en 2008 par la Communauté de communes du Val de Sarthe, le Centre d'art de l'île MoulinSart est un lieu de production et de diffusion de l'art contemporain. Situé dans l'ancienne grange à grains d'un moulin remis en activité, le Centre d'art développe, de mars à octobre, un programme de résidences, d'expositions, d'éditions et d'actions de médiation. Il reçoit le soutien de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Ministère de la Culture. L'île MoulinSart constitue un écrin de nature (site touristique et culturel figurant parmi les lieux les plus fréquentés de la Sarthe avec plus de 37 000 visiteurs à l'année). Construit au XVe siècle, non loin, le Moulin Cyprien plonge sa roue à aubes dans la Sarthe. Ici, la mouture se fait à la meule de pierre et à partir de céréales produites localement. L'équipement rénové permet la mouture de deux céréales : le blé et le sarrasin. Labellisées Agriculture Biologique, les farines sont vendues sur place, à la Boutique et servent aux ateliers pédagogiques.

## Thème et objectifs de la résidence

### Contexte

- Le 21 décembre 2024 : La Communauté de communes du Val de Sarthe a trente ans.
- 2026 : interviendra la fin du mandat communal actuel. Un renouvellement important d'élu.es s'annonce dont des élus « fondateurs » de la Communauté de communes du Val de Sarthe qui ne se représenteront pas, conjugué au départ d'une direction générale présente depuis la création de la Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Une société qui évolue avec des changements profonds qui s'opèrent, à opérer, notamment en termes de transitions écologiques et sociétales.

Le temps est venu d'écrire l'histoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe, partant de la maxime « savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va », dans l'objectif de livrer aux futur.es élu.es les constructions réalisées, de « donner envie » à la fois aux élu.es, et aux habitant.es de s'engager dans la vie du territoire.

## Objectifs

Une des déclinaisons souhaitées du récit / histoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe : une résidence de création artistique sur le territoire allant à la rencontre des habitant.es, les impliquant, recueillant leur parole pour constituer le récit (passé, présent et avec une ouverture sur le futur), vu par les habitant.es, sous un format artistique qui sera accessible (objet dématérialisé) à tous les habitant.es.

Le ou les artistes devront ainsi **solliciter les habitant.es pour faire émerger un récit qui questionnera notamment les thématiques suivantes :**

Hier, aujourd'hui et demain - le rapport des habitant.es aux paysages - le rapport des habitant.es à l'histoire, au patrimoine du territoire - le rapport des habitant.es aux services publics du territoire - le rapport des habitant.es aux commerces du territoire - le rapport des habitant.es au travail (habitant.es qui travaillent sur le territoire) - le rapport des habitant.es aux loisirs culturels, sportifs - le rapport des habitant.es entre eux - les déplacements des habitant.es sur le territoire\* – être jeune sur le territoire – vieillir sur le territoire

*\*déplacement voiture, vélo, à pied, à cheval mais aussi le rapport à l'ancienne voie de chemin de fer de l'Aubinière (entre La Suze-sur-Sarthe et Malicorne-sur-Sarthe) mise en service aux voyageurs en 1877 et fermée en 1970, aujourd'hui en cours de réhabilitation en voie verte.*

Au travers des collectes de témoignages, d'enregistrements, d'ateliers créatifs de recherches, et/ou de rencontres avec des habitant.es de chacune des 16 Communes, il s'agira pour les artistes de créer une dynamique autour de ces enjeux à travers une ou plusieurs créations artistiques participatives. Seront également imaginés des moments festifs et conviviaux autour de la résidence, pendant lesquels les habitant.es seront conviés à apporter leur vision du territoire passé et à venir.

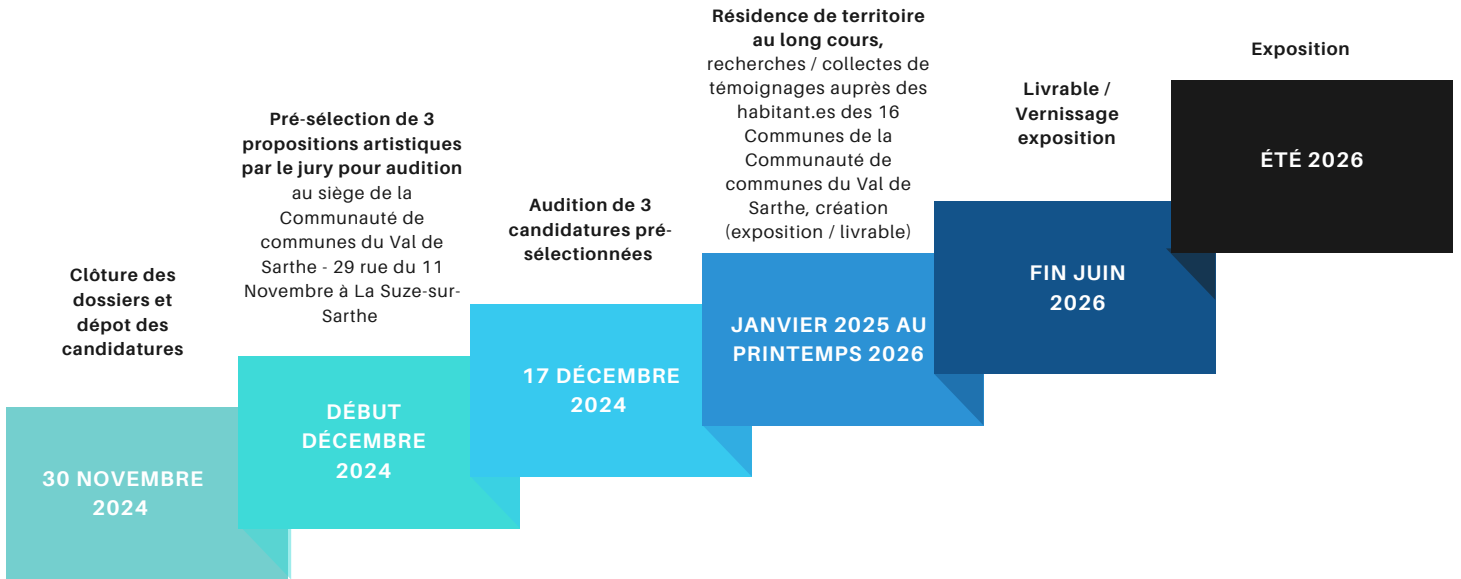
## Profil des artistes

Ce projet s'adresse aux créateur.ice.s, artistes, collectifs ou auteur.ice.s professionnel.le.s :

- issu.e.s de toutes disciplines qu'il s'agisse des arts vivants (auteurs, interprètes, conteurs, etc.) et/ou des arts visuels (réalisateurs, illustrateurs, designers, plasticiens...);
- sensibles aux rapports que lient les habitant.es à leur territoire de vie, à une forme de « sociologie artistique » ;
- à même d'imaginer une exposition de deux à trois mois au sein du Centre d'art de l'île MoulinSart ainsi qu'une restitution « matérielle » (édition papier, captation, livrable numérique, etc.) d'un récit issu de la parole des habitant.es du territoire.

Sont éligibles à cet appel à projet les personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET, Maison des auteurs, Maison des artistes...).

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2025-2026



## Conditions générales



Un contrat spécifiant les engagements de la Communauté de communes du Val de Sarthe et de l'artiste (ou du collectif) accueilli sera établi.

L'artiste ou collectif d'artistes sera/seront accueilli.e.s sur le site de l'île MoulinSart, dans un logement au cœur du cadre bucolique de l'île MoulinSart, en pleine nature et tout confort comprenant 2 chambres avec 2 SDB et toilettes attenantes et 4 lits simples, espace cuisine (les repas étant à charge de l'artiste ou du collectif d'artistes).

### Le logement :

Il s'agit d'un appartement tout confort sur le site bucolique de l'île MoulinSart (3ha). L'appartement est entouré du canal et donne vue sur la rivière Sarthe et le Moulin Cyprien. Le logement d'environ 70m<sup>2</sup> comprend une kitchenette/salon, deux chambres avec salles de bain et toilettes privatives, disposant chacune de deux lits simples, d'un accès à la wiifi.





Sur l'île MoulinSart, les artistes ont également la possibilité d'utiliser **une imprimante/copieur (A3/A4) ainsi qu'un atelier de création (outillage bois à disposition sur site).**

L'artiste ou collectif d'artistes bénéficiera / bénéficieront de la **publication d'un livrable** valorisant le projet (dont la quantité et le format seront à définir, dans la limite du budget fixé par le producteur).

L'artiste ou collectif d'artistes **devra / devront être véhiculé(s) et autonome(s) lors de ses / leurs déplacements sur le territoire.**

**Accès possibles aux équipements mutualisés (selon possibilités) de la Communauté de communes du Val de Sarthe tels que :**

- Avec les Services techniques communautaires : **outillage bois, accrochage, manitou, échafaudage**
- Avec le Musée de la faïence et de la céramique de Malicorne-sur-Sarthe : **utilisation d'un four à céramique, support en ingénierie**
- Avec l'Unison, école de danse et musique : **accès à un auditorium, et à une salle de danse de 50m2 environ, studio d'enregistrement.**

**Temps de présence :**

Un **minimum de 6 semaines** de présence en résidence mission territoriale sont attendues. Les périodes de présence au long cours de janvier 2025 à la restitution prévue fin juin 2026 sont laissées à la proposition de l'artiste ou collectif mais devront être précisées dans le dossier. Deux temps au minimum, sur les 6 semaines de présence, seront à prévoir avec le groupe (élus et agent.es) qui suit le projet.

## Enveloppe budgétaire de 10 000 euros TTC comprenant :

- la rémunération de l'artiste ou collectif
- les frais de production liés notamment à la réalisation de l'exposition restitutive du récit, au Centre d'art
- les déplacements
- les temps de rencontres avec les habitant.es et la mise en place d'un projet d'Education Artistique et Culturelle auprès d'une classe d'un établissement scolaire (au moins 15 heures)
- la restitution de la matière, création du support mis en forme, valorisant le récit pour la duplication d'un livrable (la duplication sera à la charge de la Communauté de communes du Val de Sarthe)

## Le dossier de candidature comprendra :

- Attestation d'affiliation à la maison des auteur.ice.s, artistes, SIRET, ou n° de Siren pour les associations

Une présentation du projet comprenant :

- une note d'intention
- les modalités de rencontres avec les habitant.es, les formats de recueil de leur parole
- les temps d'éducation artistique et culturelle envisagés et leurs modalités/formats
- un planning prévisionnel
- un budget prévisionnel présentant les postes de dépenses
- Des portfolios présentant le projet et les travaux réalisés antérieurement
- Un curriculum vitae

**Dossier de candidatures à envoyer par e-mail au plus tard le 30 novembre 2024 en précisant comme objet "Candidature résidence territoriale 2025/2026 "**  
à : [centre.art@cc-valdesarthe.fr](mailto:centre.art@cc-valdesarthe.fr)